



avant l'histoire familiale  
histoire qui a été dom  
de la famille - ce qui  
au pénal.

B) de la  
pénale

de

à la

Le candidat ne doit pas écrire dans la partie quadrillée.

nous attendons dans une première partie sur  
l'évolution judiciaire d'ABDEL HERRIER (I). Puis dans  
une seconde partie, nous envisagerons les raisons  
qui ont pu conduire à ce passage à l'acte ainsi que  
les propositions éducatives qui pourraient être mises  
en place pour l'accompagner dans son parcours et  
limiter ses écarts les réitérations (II).

I) l'évolution judiciaire d'ABDEL HERRIER :  
du civil au pénal.

À la lecture du parcours d'ABDEL HERRIER,  
nous ne pouvons qu'observer que l'enfant  
puis l'adolescent a bénéficié d'un accompagnement  
lié à la protection de l'enfance (A) qui a  
banculé au pénal (B).

A) de suivi dans le cadre de la protection  
de l'enfance

Jusqu'à l'on regarde le parcours d'ABDEL HECKER  
C'est immédiatement mis en avant l'abandon  
que sa mère lui a fait subir en le "placant"  
chez ses grands-parents paternels. Madame  
BELAID justifiant avec confiance son fils pour le  
protéger du complotisme vis-à-vis Monsieur RUFFIN.  
Elle admet avec un peu de contacts avec Abdel  
pendant cette période de 4 ans (2005-2009),  
jusqu'au cours de laquelle, l'enfant était âgé  
de 2 à 6 ans.

Cependant, il semble qu'une fois sa situation  
stabilisée, Madame BELAID ne soit approchée du  
Conseil Départemental afin de bénéficier en 2009  
d'une AED (Aide Éducative à domicile) pour  
travailler le retour au domicile d'Abdel.

Malheureusement, cette aide n'est pas apparue  
auparavant puisqu'une mesure d'AENP (Aide à l'assistance  
Éducative du Nourissant) a été octroyée dès 2010.  
C'est sans doute dans ce cadre et face aux  
révelations d'Abdel des violences de Monsieur  
FISCHER, son beau-père, qu'une MISE CIVILE  
(Aparçu judiciaire d'Investigation Éducative) a été prononcée  
en 2016 par le juge des enfants. Abdel HECKER  
à alors 12 ans.  
Chez de cette investigation, les violences, mises par  
la famille, n'ont pu être prouvées. Cependant  
les présentations parlent sur le pourcentage de  
la mesure d'AENP avec comme axe de travail  
principal le rôle de chacun dans la famille.  
En 2019, le mesure était toujours active et étendue  
à 8 frères.

Le fait de retracer l'accompagnement de Madame  
BELAID en matière éducative, vient mettre en

avaient l'histoire familiale complexe d'ABDEL HERRIER histoire qui a été dénommée seul et qui m'a causé de la frustration - ce qui est positif à un bascullement au pénal.

### B) Le basculement dans le cadre de la justice pénale des mineurs.

Le 18 novembre 2019, ABDEL HERRIER est reçu à la PEAT (Parcours Éducative du Tribunal) par l'éducateur de permanence dans le cadre d'un défèrement en vue de sa mise en examen.

Avant cet acte, ABDEL HERRIER n'est pas connu de façon formelle de la justice pénale des mineurs. Pour autant, le Procureur de la République décide de le déférer après sa garde-à-vue. Ce dernier parvient et arrive devant en lien avec l'imprimé de la procédure et remis par l'adjudant.

À la lecture du RESÉ (Résumé de Renseignement Social - Éducatif), nous apprenons, que la famille est toujours unis dans le cadre d'une mesure d'AED, mais surtout que Rodime BELAID a quitté son ex-companion NOMMÉ FISHER en avril 2017 suite à des violences conjugales. Abel qui avait également des relations avec lui pour des faits de violences et d'abus sexuels s'opérant du passage à l'acte, l'adjudant m'a mis par les faits. Cependant, il est formalisé -

L'éducateur de PEAT au regard du parcours du jeune, de la primauté de l'acte et du non-patrimoine préconisée une mesure éducative de LSP (Stabilité Sanctionnelle Régulière).

Cependant, le magistrat ordonne une mesure de CS (Contrôle Judiciaire) ainsi que 'un placement au pénal.

Il est à noter que dans le cadre pénal des mineurs avec des obligations à respecter. Il est à noter que l'absence de signification de sa mise en examen que le CS est une alternative à l'imposition.

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque

ABDEL MERCIER est passé au statut de victime à celui d'auteur. Ses actes m'ont eu de cesse de venir interpellés les adultes qui m'ont par le protéger.

## II) constat, hypothèse et perspectives

Comme j'a été dit précédemment, les adultes m'ont par nous à protéger ABDEL. J'absence de recommandation de son statut de victime a pu venir banaliser les actes de délinquance et sa représentation de B (par A). Fort de ce constat, il va falloir reconstruire à Ben éducatif afin que ABDEL MERCIER ait confiance en l'adulte pour l'accompagner et l'aider à avancer B.

A) J'absence de recommandation comme vecteur de banalisation de B délinquance.

On peut émettre l'hypothèse que ABDEL MERCIER banalise son acte de délinquance en Ben avec sa propre représentation de B justice. Aina, J'démontre de violence - Mais elle-ci ne peut être prouvée. Il n'agit de sa parole contre celle de sa famille. C'est que plus tard que nous apprenons que HENRI FISCHER était néant. Nous ne savons pas si ce dernier a été condamné pour ses faits.

De ce fait, il se construit en se disant: "pas de pas pris".

La lecture de PRES est intéressante car elle vient nous dire que ABDEL MERCIER a agi "par opportunité" et qu'il "craint de pas se faire prendre".

Il a pu se dire "puisque cela marche pour les autres pourquoi pas pour moi" et "qu'est-ce que ça coûte?"

Il a pu par cet acte venir tester les limites de la société, de la justice pour savoir si une réponse lui venait donnée à ce jeu.

Ça m'est venu aussi par un hasard que cet acte ait été posé par quelqu'un qui lui pouvait confier sa confiance. Il a aussi écrit "choix" de trahir la victime, tout comme lui a été trahi par des gens qui d'ailleurs en particulier sa mère.

Il est probable qu'il traversait cet acte Abel et YERCIER est du nouveau venu impléant l'adulte en lui demandant de lui apporter son aide.

### B) Perspectives et propositions éducatives

Abel YERCIER est un adolescent de 16 ans au parcours atypique. His-em-examen en novembre 2019, devant respecter un contrat judiciaire et un placement. Nous apprenons dans une ~~note~~ rapport d'entretien de la CS que ABEL YERCIER méritait pas ~~pas~~ et que il ne respecte pas son lieu de placement.

Pour autant, le jeune affirme être victime au sein du foyer, et explique avoir peur pour se protéger des autres. Les éducateurs référents de L'UEN (Unité Educative d'Hebergement collectif) confirment que le jeune est malmené par les autres. De plus, le jeune accepte le contact avec son éducateur de milieu ouvert et cette dernière souligne le fait que "Abel appelle à l'aide (...)" les parents de travail.

L'adoption est en recherche de bon, il me demande qu'il a ou confiance en l'adulte.

Ainsi, il peut dire à son éducatrice de milieu ouvert : "ça veut à quel un éduc si c'est pour le voir une fois tous les 6 mois - T'es trop bien, je m'en vas tout seul...".

Il demande à Rodolphe d'être présent, certainement. Il a l'attitude d'un accompagnement plus impératif, mais fermement dans le cadre d'un accueil collectif.

Il pourrait être intéressant de demander un réelle mesure d'accompagnement éducative.

Ainsi, la mesure de l'ISP semble appropriée.

Elle permettrait de travailler avec ABDEL NERCIER dans une globalité. Cette mesure permettrait d'intervenir sur le rôle d'ABDEL NERCIER dans sa famille, de proposer des ateliers d'aide à la parentalité pour Noémie BELAID. Cette mesure permettrait de travailler le rapport à la loi du punir, sur son acte, sur la relation avec l'instituteur. Cette mesure permettrait également de travailler l'inscription dans un VEA S (Unité Éducative d'Accueil de Jour).

La mesure de l'ISP est une mesure extrêmement étendue qui elle permet de s'occuper au punir et à ses besoins. Elle peut privilégier un axe puis un autre afin de soutenir les besoins à l'accompagnement des punis.

Le profil d'ABDEL NERCIER est fréquemment à la protection judiciaire de la jeunesse. Il est souvent complexe que ces punis aiment ont besoin de temps pour pouvoir faire confiance et se laisser accompagner sur le plan éducatif.

Malheureusement, le temps de la justice pénale n'est pas toujours celui des jeunes. L'incompréhension de certains devraient participer à franchir rapidement les marches pénales.

Pour autant, l'apparat nécessaire de produire les mesures auprès des jeunes. Il est parfois nécessaire de les rendre plus rapidement et de placement où le nombre de jeunes en ligne est particulièrement élevé.

Plus de coopération dans l'application de ces mesures participatif au lieu d'efficacité et à l'accroissement de la participation de ce lieu adulte vers un avenir plus

Devant -